

Commune de Soudorgues

Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la commune de Soudorgues, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni en salle de Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire, Bertrand VAN PETEGHEM;

Etaient présents:

Bertrand VAN PETEGHEM, Patrick ALAZAUD, Clovis GROS, Christine PRADEILLES, Vincent BOISSIERE, Maryse CABRIT, Francis NOGAREDE, Agnès BLATZINGER, Pierre DELAHAYE

Absents:

Absents excusés : Gérard BERNA (procuration à Bertrand VAN PETEGHEM), Patricia LAUZIERE (procuration à Clovis GROS)

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Pierre DELAHAYE

DEL2309 01

Objet : Décision Modificative 1

Afin d'assurer le remboursement de la Taxe Aménagement de 0.13 euros, suite à annulation de permis de construire de Mme REY Laurence, il convient d'ouvrir les crédits au chap 10 - art 10226 "Taxe d'aménagement" pour 50€ et de réduire les crédits au chap 020 - art 020 "dépenses imprévues" pour le même montant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement	50,00
Total		50,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
020 / 020 / OPFI	Dépenses imprévues	50,00
Total		50,00

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 0

DEL2309_02

Objet : Décision Modificative n°2

Afin de pouvoir payer la facture correspondant à la réfection de la toiture du temple, en investissement, au chapitre 21 - article 2131 Bâtiments publics, pour un montant total de 29573.57€, il convient de transférer des crédits depuis la section de recettes de fonctionnement, chap 013 - article 6479 Remboursements sur autres charges sociales vers la section dépenses d'investissement Chap 21 article 2131 Bâtiments Publics pour un montant de 5000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2131 / OPNI	Bâtiments publics	5 000,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	5 000 00	
Total		10 000.00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013/6479	Remboursements sur autres charges sociales	5 000,00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	5 000.00	
Total		10 000,00	0,00

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 0

DEL2309 03

Objet : Décision Modificative n°3

Malgré un tableau d'emprunts réalisé prévoyant le capital et les intérêts pour l'année 2023, Il n'a pas été assez prévus de crédits sur le BP 2023 au chapitre 66 article 66111 - intérêts réglés à l'échéance. Afin de pouvoir rembourser les intérêts d'emprunts en totalité, il convient d'augmenter les crédits au chapitre 66 article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) et de réduire les crédits au chapitre 022 article 022 - dépenses imprévues pour 1000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice

2023

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00
Total		1 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	Dépenses imprévues	1 000,00
Total		1 000,00

Les membres du Conseil délibèrent et votent :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 0

DEL2309 04

Objet de la délibération : Loyer Maison TRAVIER

Le loyer de la Maison Travier s'élevait, au départ des derniers locataires (Mme DE BERNARDO et M. JENSEN), à 563,81 €.

Compte tenu des travaux réalisés depuis leur prise à bail, la Commission Logement propose de majorer le loyer appliqué, et de le porter à 610€.

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENSIONS : 0

Agnès Nazarian considère que les loyers des biens communaux ne devraient pas être augmentés.

DEL2309 05

Objet de la délibération : Participation repas cantine scolaire Lasalle

La municipalité de Lasalle a informé la commune de Soudorgues de l'augmentation du tarif appliqué aux repas pris par les enfants de Soudorgues scolarisés à l'école maternelle de Lasalle.

Depuis 12/2009, le prix du repas s'élevait à 6,10€ et la commune de Soudorgues participait à hauteur de 2,66€; le reste à charge pour les familles s'établissait à 3,44€

Le prix du repas est porté à 6,70€ pour les QF 1000

La commune de Soudorgues participera à hauteur de 2,70€, afin que le reste à charge des familles s'établisse à 4€, soit le prix du repas à la cantine de Soudorgues.

Augmentation supportée par les familles :0,56€

Aucune participation pour les QF :S 1000, puisque le prix du repas est inférieur à celui pratiqué à Soudorgues.

Le reste à charge des familles s'élève au max à 3,64€

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 1

DEL2309 06

Objet de la délibération : Emprunt Caisse d'Epargne Financement investissement 2023 MI4
Rénovation toit du temple, raccordement électrique des locaux du village actif et autres.

Le prêt taux fixe classique amortissement progressif

Périodicité: Trimestrielle MONTANT 50 000 €

DUREE 5 ans TAUX4,18%

ECHEANCE 2 783,34 € {trimestre}

COUT 5 666,80 €

Les présents taux fixes garantis donneront lieu à indemnité actuarielle en cas de remboursement anticipé total ou partiel. La mise à disposition des fonds s'effectue au plus tard dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat (avec un premier versement dans les 4 mois).

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 6 CONTRE : 4 ABSTENSIONS : 1

Clovis Gros, Christine Pradeilles, Vincent BOISSIERE et Pierre Delahaye regrettent le manque d'information et de visibilité par rapport aux changements du budget 2023 – 2024 et considèrent que cette décision d'emprunt devrait être reportée après séance de travail et point budgétaire.

Le Conseil réitère sa demande à Monsieur le Maire à propos de la tenue régulière d'un point budgétaire communal trimestriel.

DEL 2309 07

Objet de la délibération : Etude de l'Achat de la parcelle b260 partiellement constructible appartenant à Mr MULLER.

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil municipal pour étudier la possibilité, d'acheter la parcelle B260 partiellement constructible appartenant à Mr MULLER afin d'élaborer un futur projet pour la commune de SOUDORGUES.

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 0

Monsieur le Maire motive la demande de l'étude en question et explique que la commune pourrait ainsi envisager la construction d'une dizaine de logements incluant notamment un espace fonctionnel mutualisé dédié aux personnes âgées.

Pierre Delahaye fait remarquer qu'un tel projet doit nécessairement faire l'unanimité au sein du Conseil et doute que ce soit actuellement le cas.

Clovis Gros rappelle que lors de plusieurs mandats municipaux précédents, un tel projet avait déjà été évoqué et regrette que monsieur le Maire semble avoir déjà « tout prévu dans son ordinateur » sans en avoir informé au préalable le Conseil.

DEL2309_08

Objet de la délibération : Autorisation de convention de stage d'un élève de 3^{ème}

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil municipal pour accueillir et signer une convention de stage à l'attention de l'élève ARNAULT Paul (collège de la Galaberte à SAINT HYPPOLYTE DU FORT) du 16 au 20 Octobre 2023.

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 0

DEL2309_09

Objet de la délibération : Prime de départ à la retraite de l'agent Marc PRADEILLES

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil municipal pour accorder une prime à la retraite de 1500€ net à Monsieur Marc PRADEILLES.

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 0

Madame Christine Pradeilles quitte la séance le temps du vote.

DEL2309 10

Objet de la délibération : Proposition de vente de terrain communal

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil municipal pour faire une proposition de vente de terrain communal, voir pièces annexes (avis indicatif SAFER).

Montant 1000€ l'hectare.

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENSIONS : 0

Pierre Delahaye questionne le Conseil à propos de la vente de ce terrain et fait remarquer que la commune pourrait proposer le terrain en location aux différents éleveurs de troupeaux et demande que les éventuels acheteurs en soient informés.

Le Conseil rappelle que Monsieur Guillaume Pibareau est intéressé par l'achat du terrain.

Questions diverses :

1 - Réponse suite pétition reçue en mairie concernant l'état de la route Lasalle-Girbes-Bouzon

Proposition

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs mois les travaux municipaux sont impactés par le manque régulier d'effectif.

La mairie s'engage cependant à effectuer les travaux pour au plus tard le 31/12/2023.

2 - Recrutement employé communal

Proposition

Monsieur le Maire indique que 3 candidatures sont à ce jour retenues.

(Monsieur xxx, Monsieur Martinez, Monsieur xxx)

Madame Audrey Nogarède présente au Conseil Monsieur xxxx qui a candidaté pour le poste.

Le choix du futur employé municipal sera effectué en séance de travail le lundi 2 octobre.

3 - Exonération loyer septembre Alessandra LUNETTO

Proposition

Par manque d'informations, la décision est reportée au prochain CM.

4 – Déplacement stationnement du bus scolaire Lasalle - Soudorgues

Proposition

Lecture de la lettre adressée par la commune de Soudorgues à la Région Occitanie concernant la demande de déplacement du stationnement actuel du bus scolaire Lasalle – Soudorgues.

Cette lettre fait suite au mécontentement de certains parents lasallois qui s'étonnent de voir des enfants de leur commune – donc des élèves – monter à Soudorgues.

5 – Composteurs

Proposition

Prise en charge par la commune des 45€ concernant deux composteurs pour le Bon Repos et un composteur pour le restaurant La Ballade.

Les utilisateurs signeront une charte de « bonne utilisation et d'entretien ».

La séance du Conseil est levée à 20H15.